

Communiqué de presse



Laon, le 24 juillet 2019

Le département de l'Aisne est placé en vigilance rouge Canicule

Météo France a placé le département de l'Aisne en vigilance rouge pour la canicule à compter de cet après-midi à 16 h jusqu'à jeudi 25 juillet à 21 h.

Cet après-midi, les températures maximales étaient comprises entre 35 et 38°C dans l'intérieur des terres. Jeudi sera la journée la plus chaude avec des températures minimales toujours élevées comprises souvent entre 18 et 24°C et des maximales comprises entre 39 et 42°C dans l'intérieur des terres.

Vendredi, les températures minimales dans la nuit seront encore élevées entre 17 et 23°C, mais dans la journée les températures maximales chuteront à l'arrivée d'une dégradation par l'ouest (pluie, orage), allant de 24 à 31°C d'ouest en est de la région dans l'intérieur des terres.

L'ensemble des services sanitaires sont mobilisés et les mesures de prévention prévues dans le plan national canicule et adaptées au niveau local sont mises en œuvre. Il s'agit notamment :

- d'assurer la permanence des soins auprès des médecins de ville et la bonne réponse du système de santé ;
- de mobiliser les établissements accueillant des personnes âgées et en situation de handicap pour prévenir les risques sanitaires liés à la chaleur ;
- de mobiliser les associations et services publics locaux pour permettre l'assistance aux personnes isolées et/ou à risque ;
- de mettre en œuvre des actions locales d'information sur les mesures préventives à destination du public.

Un numéro de téléphone national, « **canicule info services** » au **0 800 06 66 66** (numéro vert gratuit depuis un poste fixe) est mis en place. Cette plate-forme d'information fonctionne tous les jours, de 9h à 19h, et permet d'obtenir des conseils pour aider à supporter les fortes chaleurs et des informations utiles en cas de situation particulière.

Il est également possible pour les personnes isolées et/ou vulnérables de se signaler auprès de la mairie de leur commune afin qu'elles soient inscrites sur un registre et que l'on puisse s'assurer régulièrement de leur bon état de santé physique

La préfecture et les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) souhaitent rappeler, notamment aux personnes fragiles (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées ou malades à domicile, personnes dépendantes, femmes enceintes), quelques conseils utiles en cas de fortes chaleurs :

- **buvez** régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- **rafraîchissez-vous** et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant bras) plusieurs fois par jour ;
- **mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool** ;
- **évit**ez de sortir aux heures les plus chaudes et **pass**ez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché) ;

- évitez les efforts physiques ;
- maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, **osez demander de l'aide.**

Les nourrissons, les jeunes enfants et les adultes (notamment les travailleurs exposés à la chaleur) s'exposent aussi au risque de la déshydratation, car ils transpirent beaucoup pour maintenir leur corps à la bonne température. Pour y remédier, ils doivent **boire abondamment, surtout de l'eau ou des boissons non alcoolisées.**